



AUTORISATION ANNUELLE 2024/2025 POUR LE MERCREDI SOIR

Dans la mesure où les internes ont la possibilité de rentrer au domicile le mercredi par le transport scolaire, nous vous demandons de bien vouloir remplir ce document.

Sachez toutefois que l'absence à l'internat le mercredi soir ne donne pas lieu à une remise sur la facture.

Je soussigné(e), responsable légal de

l'élève..... en classe de , autorise mon enfant :

- à renter au domicile chaque mercredi soir
OU (rayer la mention inutile)
- à rester à l'internat chaque mercredi soir

Si la situation venait à changer, je préviendrai la vie scolaire **par écrit** (courriel) **AU PLUS TARD le mercredi avant 12h00.**

Adresse électronique des CPE et assistants d'éducation :

vie-scolaire2.0270003g@ac-normandie.fr

A

Le 2024

Signature: